



# 750€ POUR TOUT LE PERSONNEL PRÉSENT ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2021



L'accord pour attribuer une prime forfaitaire de supplément d'intéressement de 750 euros au regard des résultats annoncés du Groupe CDC a été signé par l'UNSA, la CFDT, la CGT et le SNUP le 27 avril 2022.

L'UNSA considère que le versement de cette prime par le biais de l'intéressement est le bon support à bien des égards, tant pour les personnels, que pour la CDC. Les critères d'attribution retenus dans le projet nous conviennent et permettent de mettre rapidement le dispositif en place.

## Ce supplément d'intéressement sera versé en juin 2022.

Cependant, dans un souci d'équité, l'UNSA a demandé que le personnel arrivé après le 1er octobre 2021 bénéficie également d'une prime exceptionnelle de 750 euros. En effet, ils sont arrivés en plein confinement et ont contribué aux excellents résultats du Groupe CDC. L'UNSA a obtenu une réponse positive lors de ce CUEP. Cet accord spécifique doit également recueillir une signature majoritaire pour être appliqué. Pour sa part, l'UNSA, qui est l'origine de cette demande, signera cet accord pour ne pas générer incompréhension et frustration auprès des 135 personnes concernées.

**Plus généralement, l'UNSA a rappelé sa revendication d'obtenir, par le biais de la négociation d'un accord Groupe, un système automatique de redistribution annuelle d'au moins 1% des résultats.**



### Vote du CUEP du 22/04/2022

**POUR (10 voix) : UNSA (6) – CFDT (4)**

Abstention (5 voix) : CGT (3) – SNUP (1) – CGC (1)

**A noter :** la CGC ne signera pas cet accord qui octroie 750€ aux agents car d'après leur sondage, 64% du personnel ne veut pas de cet accord !?

**Pour rappel :** sans signature majoritaire (50%), le versement des 750 € serait impossible !

**VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'UNSA POUR DÉFENDRE VOS DROITS !**



# Cosog : la CGT de l'Etablissement public aux abois !

Dans une communication mail envoyée le 2 mai à tous les personnels de l'Etablissement public intitulée « A quoi joue l'UNSA ? », la CGT défend « le camarade » qui a fraudé à plusieurs reprises le Cosog. Elle essaie de justifier l'acte, tout en omettant volontairement de restituer intégralement les faits sur cette triste histoire.

En omettant de dire par exemple que la fraude avait eu lieu 2 années de suite et que l'intéressé avait envoyé personnellement par mail au service administratif de faux relevés bancaires. Tout ceci pour justifier le paiement des fausses factures soi-disant envoyées par un proche.

Mais « le camarade » en question n'est pas n'importe qui, puisqu'il s'agit d'un élu du Cosog siégeant à l'Assemblée générale de l'Association, à la Commission locale de Bordeaux et qui occupe d'importantes responsabilités au sein de la CGT !

La CGT critique l'UNSA et ses complices ??? D'avoir mis sur la place publique cette affaire et essaye de justifier l'injustifiable !

 Car le camarade en question n'a toujours pas démissionné de ses fonctions et compte continuer son activité syndicale au Cosog. Cela nous paraît complètement incompatible au niveau de l'éthique et particulièrement dans une association qui gère les prestations sociales des personnels du groupe CDC !

Rappelons que dans un écrit envoyé au Président UNSA du Cosog par le secrétaire général de l'USCD CGT (syndicat du Groupe CDC), organisation syndicale signataire des statuts, ce responsable syndical demandait que si l'auteur était un représentant de la CGT, celui-ci perde ses mandats.

**Il ne nous appartient, ni au Président du Cosog, ni à l'UNSA, de décider qui doit démettre le fraudeur au sein de la CGT. Mais une chose est sûre au regard des faits que celui-ci ne peut plus, à nos yeux, représenter la CGT dans les instances sociales de l'Etablissement public !**

De même, nous ne confondons pas tous les membres et adhérents de la CGT avec l'auteur de la fraude et d'ailleurs dans notre publication « <https://cdc.unsa.org/fraude-tricherie-ethique-des-comportements-incomprehensibles-et-inadmissibles/> » nous n'indiquons pas l'appartenance de la personne à telle ou telle organisation syndicale, pour justement ne pas faire d'amalgame.

Enfin, l'UNSA manifestait le 1er mai 2022 au côté de la CGT dans tout le pays ou appelait avec la CGT du Groupe CDC à la mobilisation et à la grève le 17 mars dernier pour la défense du pouvoir d'achat.

Nous continuerons d'agir sur le terrain syndical avec la CGT, mais aussi d'autres organisations syndicales pour défendre les intérêts des personnels et ce, à tous les niveaux.

**Le Président UNSA du Cosog n'ayant pas recueilli de majorité lors du Conseil d'administration du 14 avril dernier pour porter plainte, il appartient désormais à chacun d'avoir son propre jugement. Cependant, il était impossible et inimaginable pour l'UNSA de « cacher » les faits, notamment vis-à-vis des personnels administratifs. Ceux-ci gèrent au quotidien toutes les prestations délivrées par le Cosog et sont les garants du bon fonctionnement de l'institution.**

**ENSEMBLE, AGISSONS  
POUR MAINTENIR LE  
COSOG IRRÉPROCHABLE !**

Oui à plus de droits  
Oui à plus d'autonomie  
Oui à plus d'écoute

**Je dis oui à l'UNSA !**

